

les Cosaques qui s'en régalaient, car, tout alléchées qu'elles étaient de cette nouvelle promesse, les orphelines de la Légion d'honneur ne tâchèrent pas de ces friandises, parce que bientôt après, des fenêtres du château qui leur servait d'asile, elles purent distinguer, dans la plaine qui s'étendait à leurs yeux, les feux des bivacs russes et prussiens.

Après la restauration le grand chancelier de la Légion d'honneur ayant ordonné à la surintendante de la maison royale de St.-Denis, qui avait remplacé madame Campan, de faire disparaître tout ce qui pouvait rappeler le souvenir de l'usurpateur, quelques-unes rendirent les petits cadeaux qu'elles en avaient reçus. Mademoiselle Brouard garda toujours sa chaîne cachée sur sa poitrine, quoique le règlement défendît aux élèves de porter aucun bijou. Un jour qu'elle était au bain, une surveillante aperçoit la chaîne et veut la confisquer. Dans cette intention, elle ordonne à la jeune personne de la lui livrer. Celle-ci refuse en objectant qu'elle la tient cachée sous ses vêtements, et qu'ainsi elle n'est pas repréhensible. Une plainte est aussitôt portée, par cette dame, à l'inspectrice générale; nouveau refus de la part de mademoiselle Brouard. Celle-ci la mène à l'instant devant la surintendante; toujours même résistance. On la menace de faire venir deux hommes de peine pour la déshabiller et lui ôter de force ce qu'elle s'obstine à ne pas donner de gré; mademoiselle Brouard, bien décidée à ne pas obéir, dit que c'est un don de l'empereur, et qu'elle le conservera malgré tout jusqu'à la mort. La salle de correction, où elle reste pendant plusieurs jours, ne fait que l'affermir dans sa résolution. Enfin on fait un rapport au grand chancelier sur la conduite de l'élève, et celui-ci vient à Saint-Denis, où il fait donner rendez-vous à sa mère, madame la baronne Jubé, mariée en secondes noces. Il ordonne que toutes les personnes de la maison soient rassemblées dans la salle d'inspection, et là, en présence de toutes ses compagnes, il dégrade la jeune coupable, c'est-à-dire lui fait ôter sa ceinture; et puis, dans un discours adressé aux élèves, dans lequel il qualifie d'*insubordination* ce qui n'était qu'un sentiment naturel de reconnaissance, il leur conseille de profiter de la leçon; après quoi madame la baronne Jubé fut engagée à emmener sa fille, qui, à partir de ce jour, ne devait plus faire partie de la maison royale de Saint-Denis.

Ce fut une grande désolation parmi les compagnes de la pauvre Brouard, qui était généralement aimée; toutes aussi s'écrièrent qu'on pouvait les renvoyer en masse, parce qu'elles partageaient les mêmes sentiments; aussi quelque temps après, à la première visite que la duchesse d'Angoulême fit à la maison royale, dont elle voulut être la nouvelle protectrice, n'eut-elle pas l'occasion d'être satisfaite des sentiments que les élèves manifestèrent: les dames ayant ordonné de crier *Vive le roi!* toutes les pensionnaires crièrent *Vive l'empereur!* ce qui justifia en quelque sorte la froideur que cette princesse témoigna toujours à l'établissement de Saint-Denis, et l'enthousiasme que les anciennes élèves manifestaient et font encore éclater aujourd'hui au seul nom de Napoléon, quoique dès ce moment il leur eût été défendu, sous peine de renvoi, d'accorder même un souvenir à celui qui fut leur bienfaiteur et leur second père.

L'hiver et le printemps de 1806 se passèrent tout entiers, à la cour impériale, en spectacles, en bals, en fêtes, et surtout en chasses, bien que Napoléon ne fût pas né chasseur; car s'il se livra alors à ce passe-temps aussi souvent qu'il le fit dans la suite, c'était peut-être pour se conformer en tout aux exigences de l'étiquette, qui font de la chasse un royal passe-temps; d'ailleurs, la vénerie impériale était organisée économiquement sous le rapport du personnel, à s'en rapporter à l'état nominatif, qui se composait ainsi qu'il suit, savoir:

Le maréchal Berthier, grand veneur; M. d'Hanneucourt, commandant de la vénerie; MM. de Rougars et Caqueray, ses deux lieutenants; M. de Girardin, capitaine des chasses à tir; un lieutenant des chasses à tir qui de plus, était porteur d'arquebuse de l'empereur. M. de Beauterne complétait ce qu'on appelait les officiers de la vénerie; venaient ensuite six capitaines forestiers.

Quand Napoléon allait à une de ses chasses (la chasse au tir, par exemple), il partait du palais avec les personnes qu'il avait invitées, le grand veneur, l'aide de camp de service, quelquefois le grand écuyer, deux pages, Roustan (le mamluk), un des chirurgiens de service par quartier, deux piqueurs des écuries et une demi-douzaine de valets de pied. La veille, Berthier avait transmis les ordres de l'empereur au capitaine forestier de la circonscription où il avait dessein d'aller. Toutes les mesures avaient été prises pour rassembler dans certaines localités le plus de gibier possible. Les gardes le refoulaient, par des battues continuelles, dans une enceinte que l'on entourait ensuite de poteaux. Cette enceinte n'avait guère plus d'une lieue carrée de superficie. Quelques heures avant l'arrivée de Napoléon, on traçait dans les bruyères trois petits chemins vulgairement appelés *trottins*, que l'on sablait après les avoir autant que possible nivelés: un pour l'empereur (celui du milieu), un pour le grand veneur (celui de la droite), et le troisième (à la gauche de Sa Majesté) pour les personnes auxquelles elle accordait la faveur de chasser et de tirer près d'elle.

Il était facile de prévoir dans les résidences impériales, telles que Fontainebleau, Rambouillet ou Compiègne, que Napoléon allait y venir chasser, par la multitude de gens de toutes sortes, journaliers et paysans du voisinage, qui accouraient de toutes parts pour se mettre volontairement sous les ordres des officiers des chasses. On affublait chacun d'eux d'une paire de guêtres de buffle qui leur montaient presque jusqu'aux hanches, et pour les faire reconnaître des gendarmes d'élite qui formaient une espèce de cordon autour de l'endroit où la chasse devait avoir lieu, on leur remettait une plaque qu'ils s'agraffaient au bras gauche; après quoi, armés d'une gaule ou du classique manche à balai, ils étaient placés en rayon et à distance suffisante pour être hors de la vue des chasseurs, afin d'effrayer le gibier qui fuyait à l'approche de l'empereur, et de le refouler dans les lieux d'où il tentait de s'échapper.

Dans les bois de Versailles, dans la forêt de Saint-Germain, on employait de préférence les soldats de la garnison, que l'on accoutrait et que l'on armait de la même façon. Ces *rabatteurs* étaient quelquefois en si grand nombre, qu'ils formaient une chaîne et avançaient ainsi au fur et à mesure que Napoléon marchait dans la direction du petit chemin sablé.